

## Acquisition d'une parcelle Rue Madeleine Brès à l'indivision BELIN

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : La commune a sollicité l'indivision BELIN, représentée par M. Pierre Belin, en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section MY n° 163 sise rue Madeleine Brès.

Cette acquisition doit permettre à la commune :

- de poursuivre l'aménagement de la piste cyclable longeant la voie de contournement,
- de constituer des réserves foncières en vue de la création sur ce site d'une zone d'activités.

Un accord est intervenu avec l'indivision sur les modalités d'acquisition de cette parcelle d'une surface de 1 557 m<sup>2</sup> et classée en zone UY du PLU, à savoir :

- acquisition au prix de 34 254 € (1 557 m<sup>2</sup> x 22 €), conformément à l'estimation de France Domaine,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*